

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS

Avis d'Appel d'Offres national ouvert (AAON)

AAON N° : 10/CPMP-MHUAT/2024

Travaux de construction et d'aménagement du stade Elmina à Nouakchott.

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la publication du plan de passation des marchés 2024-actualisation n°07 ; paru dans le portail de marchés publics www.armp.mr.

2. Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres n°10/CPMP-MHUAT/2024.

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les travaux de construction et l'aménagement du stade Elmina à Nouakchott, dans un délai ne dépassant pas quatorze (14) mois.

3. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux de construction et l'aménagement du stade Elmina à Nouakchott, les conditions d'éligibilité sont :

Pour les entreprises nationales :

***avoir un certificat de qualification et de classification -classe Bat 4.**

Pour les entreprises étrangères :

***avoir une identification au niveau de la plateforme numérique de la classification en Mauritanie.**

*** avoir, un URL (site web) opérationnel qui doit être indiqué dans le formulaire de renseignement,**

***avoir un local et un parc matériel en Mauritanie, fournir les justificatives à l'appui (permis de propriété, contrat de location de local, carte grises,... etc).**

Le présent appel d'offres est un appel d'offres national ouvert en un seul lot ;

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la DBEP du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble R+9 route soukoug 5ème étage, à Nouakchott, ou par une lettre adressée à l'E-mail suivant :

cmdhuat@gmail.com, a et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres pendant les heures ouvrables ;

5. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAON comme suit :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen des activités, certifié par un expert-comptable agréé, durant les trois dernières années, d'un montant équivalent à : 40 000 000 MRU ou son équivalent en monnaies librement convertibles. En cas de groupement, le chef de file doit répondre à 50 % de ce critère.
- Avoir réalisé avec succès, en tant qu'entreprise principale, au moins deux (02) projets de construction des bâtiments, des stades ou des salles de sports, de même complexité technique et financier du présent projet, durant les huit (08) dernières années (2016 à 2023) ; Les expériences non attestées par un maître d'ouvrage public, parapublic ou organisation reconnues ne seront pas prises en considération. Ces attestations doivent être accompagnées des pages de garde des contrats et/ou PV de réception, (Les attestations de projets réalisés à l'extérieur de la Mauritanie doivent être légalisées par les Ambassades (en Mauritanie) des pays dans lequel le projet a été réalisé.)
 - En cas de groupement, le chef de fil doit répondre à 50 % de ce critère.
- Disposer du personnel et du matériel nécessaire pour l'exécution des travaux (voir critères de qualification)
- Fournir une attestation bancaire justifiant que le candidat dispose d'une capacité d'autofinancement pour ce marché de 15 000 000 MRU ou son équivalent en monnaies librement convertibles.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : la DBEP du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble du Gouvernement, Immeuble R+9 route soukouk 5ème étage, à Nouakchott, contre un paiement non remboursable de 10 000 MRU versées dans un compte au trésor public. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.

7. Les offres devront être rédigées en langue arabe ou française devront être déposées à l'adresse suivante : Commission des Marchés du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire – KSAR OUEST lot n 58 :C extension château d'eau ; Tél : 45240149, Adresse mail : cmdhuat@gmail.com Nouakchott, Mauritanie au plus tard le mercredi 08 janvier 2025 à 12 H TU. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le mercredi 08 janvier 2025 à 13 H TU, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, à l'adresse : A Monsieur le président de la Commission de passation des marchés publics – MHUAT (CPMP-MHUAT), KSAR OUEST lot n 58 : C extension château d'eau ; Tél : 45240149, Adresse mail : cmdhuat@gmail.com Nouakchott, Mauritanie.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, conformément au modèle figuré dans les formulaires de qualification, d'un montant de 800 000 MRU ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible valables 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres, les garanties des offres des soumissionnaires étrangers ou un groupement comporte des étrangers doivent être délivrées par des banques installées dans leurs pays d'origine, et certifiées par des banques primaires installées ou agréée en Mauritanie .

9. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Signature :

Le Secrétaire Général